

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2016

L'Assemblée générale mixte d'Archos qui s'est tenue vendredi dernier sur 2<sup>ème</sup> convocation sous la présidence d'Henri Crohas a approuvé l'ensemble des résolutions soumises à titre ordinaire et telles que figurant dans l'avis de réunion publié au BALO du 04 mai 2016. Les résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire n'ont pas été approuvées car le quorum nécessaire sur deuxième convocation n'a pas été atteint.

Archos tient à remercier tous les actionnaires qui se sont mobilisés.

### Participation et quorum :

<u>Pour la partie ordinaire</u>	Actionnaires	Actions	Voix
Actionnaires présents	11	3 400 119	5 930 347
Pouvoirs mandatés à des tiers	0	0	0
Pouvoirs au Président	9	78 905	88 631
Votes par Correspondance	7	191 768	191 768
Total	<b>27</b>	<b>3 670 792</b>	<b>6 210 746</b>

Total Actions : 3 670 792 soit **10,4%** des 35 289 281 actions ayant droit de vote

Total Voix : 6 210 746 soit **16,4%** des 37 856 543 droits de vote existants

<u>Pour la partie extraordinaire</u>	Actionnaires	Actions	Voix
Actionnaires présents	11	3 400 119	5 930 347
Pouvoirs mandatés à des tiers	0	0	0
Pouvoirs au Président	9	78 905	88 631
Votes par Correspondance	7	191 768	191 768
Total	<b>27</b>	<b>3 670 792</b>	<b>6 210 746</b>

Total Actions : 3 670 792 soit **10,4%** des 35 289 281 actions ayant droit de vote

Total Voix : 6 210 746 soit **16,4%** des 37 856 543 droits de vote existants

# ARCHOS

## Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration auquel est joint le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux auquel est joint le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui font apparaître un résultat net après impôts de 342.643,40 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

	Action Vote simple	Action Vote double	Nombre de voix
Pour	1 130 838	2 539 954	6 210 746
Contre	0	0	0
Abstention	0	0	0

Quorum à atteindre :	0	Total Actionnaires :	27
Quorum atteint :	3 670 792	% de voix "Pour" * :	100,000 %

\* Résultat affiché avec 4 chiffres après la virgule

Majorité requise en voix : 3 105 373

La résolution est adoptée

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui font apparaître un résultat net déficitaire de 2 013 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

	Action Vote simple	Action Vote double	Nombre de voix
<b>Pour</b>	1 130 838	2 539 954	6 210 746
<b>Contre</b>	0	0	0
<b>Abstention</b>	0	0	0

Quorum à atteindre : 0                      Total Actionnaires : 27  
Quorum atteint : 3 670 792                      % de voix "Pour" \* : 100,000 %

\* Résultat affiché avec 4 chiffres après la virgule

Majorité requise en voix : 3 105 373

La résolution est adoptée

### Troisième résolution

*L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 342.643,40 euros au compte « Report à nouveau » débiteur de 104.818.575 euros et qui s'élèvera en conséquence à 104.475.931,6 euros. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.*

	Action Vote simple	Action Vote double	Nombre de voix
<b>Pour</b>	1 130 838	2 539 954	6 210 746
<b>Contre</b>	0	0	0
<b>Abstention</b>	0	0	0

Quorum à atteindre : 0                      Total Actionnaires : 27  
Quorum atteint : 3 670 792                      % de voix "Pour" \* : 100,000 %

\* Résultat affiché avec 4 chiffres après la virgule

Majorité requise en voix : 3 105 373

La résolution est adoptée

### Quatrième résolution

*Renouvellement pour une durée de six (6) années le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Michel Seigneur qui arrive à terme à l'issue de la présente Assemblée Générale, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.*

	Action Vote simple	Action Vote double	Nombre de voix
<b>Pour</b>	1 051 344	2 539 954	6 131 252
<b>Contre</b>	79 494	0	79 494
<b>Abstention</b>	0	0	0

Quorum à atteindre : 0                      Total Actionnaires : 27  
Quorum atteint : 3 670 792                      % de voix "Pour" \* : 98,7200 %

\* Résultat affiché avec 4 chiffres après la virgule

Majorité requise en voix : 3 105 373

La résolution est adoptée

## Cinquième résolution

*L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 50 000 euros.*

	Action Vote simple	Action Vote double	Nombre de voix
<b>Pour</b>	1 128 838	2 539 954	6 208 746
<b>Contre</b>	2 000	0	2 000
<b>Abstention</b>	0	0	0

Quorum à atteindre : 0                      Total Actionnaires : 27  
Quorum atteint : 3 670 792                      % de voix "Pour" \* : 99,9677 %

\* Résultat affiché avec 4 chiffres après la virgule

Majorité requise en voix : 3 105 373

La résolution est adoptée

## Sixième résolution

*Conférer au conseil d'administration, l'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses propres actions.*

	Action Vote simple	Action Vote double	Nombre de voix
<b>Pour</b>	1 051 194	2 539 954	6 131 102
<b>Contre</b>	79 644	0	79 644
<b>Abstention</b>	0	0	0

Quorum à atteindre : 0

Quorum atteint : 3 670 792

Total Actionnaires : 27

% de voix "Pour" \* : 98,7176 %

\* Résultat affiché avec 4 chiffres après la virgule

Majorité requise en voix : 3 105 373

La résolution est adoptée

(\*) Le texte intégral des résolutions a été publié au BALO le 04 mai 2016 dans l'Avis de réunion. Il est également disponible sur le site [www.archos.com](http://www.archos.com) section investisseurs

## A propos d'ARCHOS

ARCHOS, précurseur français sur le marché des baladeurs audio/vidéo et désormais spécialiste des tablettes et smartphones, a sans cesse révolutionné le marché des produits Electroniques Grand Public depuis 1988. Aujourd'hui, ARCHOS propose des tablettes et des smartphones Android, ainsi qu'une gamme complète pour ses partenaires OEM. Dès 2000, ARCHOS a lancé le Jukebox 6000, le premier baladeur MP3 avec disque dur. En 2008, ARCHOS a lancé la première génération de tablettes connectées et a dévoilé la première tablette sous Android en 2009. Enfin, en 2013, ARCHOS a lancé sa première gamme de smartphones avec la série Platinum. ARCHOS possède des bureaux aux Etats Unis, en Europe et en Asie. ARCHOS est coté au compartiment C d'Euronext Paris, ISIN Code FR0000182479

### ARCHOS

[investors@archos.com](mailto:investors@archos.com)

Tél. : 01 69 33 16 90